

# COMMISSION JEUNES A 11

Réunion du 15 novembre 2018

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

**Présents :** M.MANI, BONNET, AKLI

## ➤ Courriers

Reçu du CO CASTELNAUDARY désirant que leur équipe U15 district intègre la poule D1 pour le championnat 2<sup>ème</sup> phase, la commission a le regret de rejeter cette requête pour la raison suivante : seul les critères sportives sont prises en considération à savoir qu'à la fin de 1<sup>ère</sup> phase peuvent accéder les premiers de chaque poules et les deux meilleurs deuxième de toutes les poules (voir règlement interdistrict saison 2018/2019)

## INFORMATION COUPE DE L'AUDE

Toutes les rencontres de coupe de l'Aude U17 et U15 concernant les clubs évoluant en championnat de Ligue se joueront en semaine. Les clubs concernés sont avisés de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que ces rencontres soient jouées.

Si aucune réponse des clubs concernés la commission programmera ces rencontres le mercredi 12 décembre tout club ne pouvant jouer à cette date aura match perdu. Aucune autre date après le 12 décembre ne sera retenue.

### **Rencontres concernées en U17 :**

F.U. NARBONNE 1 / CONQUES US 1  
CASTELNAUDARY 2 / CUXAC D'AUDE  
CONQUES US 2 / F.C BRIOLET 1  
CARCASSONNE FAC 1 / F.C CORBIERES MEDIT  
CARCASSONNE FAC 2 / CASTELNAUDARY 1  
TRAPEL PENNAUTIER ou ST NAZAIRE / PIEGE LAURAGAIS MALEPERE  
(Piège en coupe Ligue le 2 décembre)

### **Rencontres concernées en U15 :**

CONQUES US 1 / GFC 2  
PIEGE LAURAGAIS MALEPERE / CASTELNAUDARY 1  
F.U. NARBONNE 1 / CASTELNAUDARY 2

## INFORMATION AUX CLUBS DE L'ARIÈGE

Toute correspondance concernant les catégories U17 et U15 doit parvenir au secrétariat du District de l'Aude gestionnaire du championnat interdistrict.

Coordonnées Secrétariat du District :

☎ : 04.68.47.39.60

Courriel : secretariat@aude.fff.fr

Président Commission des jeunes :

MANI Mohamed : 06.99.84.09.96

Membres Commission des jeunes :

BONNET Philippe : 06.09.04.76.77

AKLI Amar : 06.76.82.01.65

## **RAPPEL REGLEMENT CHAMPIONNAT INTERDISTRICT**

Le règlement de la compétition interdistrict de la saison 2018/2019 prévoit.

En cas d'égalité de points, le classement des clubs est établi de la façon suivante :

- 1) En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, il est tenu compte en premier lieu des points obtenus lors des matches joués entre les équipes ex aequo étant entendu qu'une équipe ayant match « perdu par forfait ou pénalité » dans l'une de ces rencontres est classée immédiatement après son ou ses adversaires à égalité avec elle
- 2) En cas d'égalité de point dans le classement des matches joués entre les équipes ex aequo, elles seront départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d'elle aux cours des matches qui les ont opposés
- 3) En cas d'égalité de différence de buts entre les équipes ayant le même nombre de points, on retient celle calculée sur tous le matches
- 4) En cas égalité de différence de but sur tous les matches, on retiendra en premier lieu l'équipe qui a marqué le plus grand nombre de but
- 5) En cas d'égalité de buts marqués sur tous les matches, on retiendra en premier lieu l'équipe qui en aura encaissé le moins
- 6) Du club le plus anciennement affilié à le F.F.F

Lors de la première phase, afin de départager des équipes figurant à la même place dans des poules différentes, la commission procédera de la façon suivante :

- 1) Il sera tenu compte du rapport entre le nombre de points obtenus et le nombre de matches joués
- 2) En cas de nouvelle égalité, de la différence entre le nombre de buts marqués et encaissés divisée par le nombre matches joués
- 3) En cas de nouvelle égalité, de la plus grand moyenne de buts marqués par match
- 4) En cas de nouvelle égalité, de la plus petite moyenne de buts encaissés par match
- 5) En cas de nouvelle égalité, du club le plus anciennement affilié à le F.F.F.

### **CHAMPIONNAT 2<sup>ème</sup> PHASE U17**

Suite à certains aléas matchs non joués en U17 poule C et D qui peuvent avoir des incidents pour la montée en poule D1.

La commission pourrait-être obligée de retarder le début des compétitions du championnat 2<sup>ème</sup> phase.

Les poules et les calendriers seront divulgués après que les rencontres cités précédemment soient jouées.

## CHAMPIONNAT 2<sup>ème</sup> PHASE U15

Il a été décidé lors des réunions d'avant saison à BRAM et NARBONNE que les premiers de chaque poules ainsi que les 2 meilleurs deuxième de toutes les poules montent en poule D1.

<b>Poule D1</b>
PIEGE LAURAGAIS MALEPERE
GFC 1
CARCASSONNE FAC 2
SC NARB MONTPLAISIR
NARBONNE FU 2
FC BRIOLET 1
FC CORBIERES MEDIT
CEPAF

Classement deux meilleurs deuxième

Club	Points	Matches	BP	BC	Diff	Coefficient	Classement
CEPAF	13	5	23	2	+21	2.60	1
FC CORBIERES MEDIT	10	4	12	6	+6	2.50	2
CASTELNAUDARY 2	12	5	42	3	+39	2.40	3
FU NARBONNE 3	12	5	29	7	+22	2.40	4
ENT GRAND MALEPERE	12	5	13	6	+7	2.40	5
GFC 2	7	4	11	12	-1	1.75	6

Accède en D1 comme meilleur deuxième :

- 1<sup>er</sup> CEPAF
- 2<sup>ème</sup> FC CORBIERES MEDIT

<b>Poule D2 - A</b>	<b>Poule D2 - B</b>	<b>Poule D2 - C</b>
NARBONNE FU 3	G.F.C 2	F.C BRIOLET 2
GRUISSAN MJC	ST PAPOUL/ST MART/SOUIL	ENT GRAND MALEPERE
CUXAC D'AUDE	LEZAT F.C	CONQUES U.S 2
COURSAN E.C	CHALABRE F.C	E.T.S MALVOISE
HT/US MINERVOIS	COUGAING/ FAHVA	PAYS BASSE ARIEGE 2
S.C NARB MONTPLAISIR 2	LIMOUX PIEUSSE	TRAPPEL PENNAUTIER F.C
F.C.S.A.	PAMIERS	F.C MIREPOIX
U.F LEZIGNAN	C.O CASTELNAUDARY 2	1 J A
	F.C FOIX	F.C de la MALEPERE

--	--	--

**Calendrier U15 Poule de 8 équipes :**

Matches Aller : 24/11 – 8/12 – 15/12 – 12/01/2019 – 26/01 – 02/02/ - 9/02

Matches Retour : 16/03 – 23/03 – 30/03 – 06/04 – 11/05 – 18/05 – 25/05

**Calendrier U15 Poule de 9 équipes :**

Matches Aller : 24/11 – 8/12 – 15/12 – 22/12 - 12/01/2019 – 26/01 – 02/02/ - 9/02 – 17/02

Matches Retour : 16/03 – 23/03 – 30/03 – 06/04 – 13/04 - 11/05 – 18/05 – 25/05 – 1/06

<b>CALENDRIERS COUPE et CHALLENGE</b>
---------------------------------------

**Coupe U17 :**

1/4 – 6 janvier 2019

1/2 – 14 avril 2019

Finale – fin mai ou début juin

**Challenge U17 :**

1<sup>er</sup> Tour – 2 décembre 2018

2<sup>ème</sup> Tour – 6 janvier 2019

1/8 – 20 janvier 2019

1/4 – 24 février 2019

1/2 – 14 avril 2019

Finale – 8 mai 2019

**Coupe U15 :**

1/4 – 5 janvier 2019

1/2 – 13 avril 2019

Finale – fin mai ou début juin

**Challenge U15 :**

2<sup>ème</sup> Tour – 1 décembre 2018

3<sup>ème</sup> Tour – 5 janvier 2019

1/8 – 19 janvier 2019

1/4 – 23 février 2019

1/2 – 13 avril 2019

Finale – 8 mai 2019

<b>FMI</b>
------------

Les sanctions prévu au PV N°8 du Comité Directeur prendrons effets à compter de la 2<sup>ème</sup> phase.

Rappels :

- Si la FMI ne fonctionne pas, il faut utiliser la feuille papier. C'est le club recevant qui la fournit. - La transmission de la FMI doit s'effectuer le plus rapidement possible et cela avant le lundi 12 heures.
- Les arbitres et les clubs doivent vérifier les mentions inscrites sur la FMI (réserves, sanctions, etc...) avant clôture.
- Si un joueur n'apparaît pas sur la FMI, mais est visible sur foot compagnon, il y a un problème quelconque avec ce dernier (non qualifiés, pas dans la bonne catégorie, etc...) dans ce cas la FMI doit être mise en application quand même. Le joueur en question ne pourra pas participer à la rencontre. - Tous les renseignements concernant les joueurs, dirigeants, éducateurs doivent être obligatoirement portés sur la FMI.

*Le président de la Commission*